
CODE DE DÉONTOLOGIE

1. Introduction

Le présent Code de Déontologie définit les principes éthiques de base, les attitudes et les comportements qui doivent être respectés par tous le personnel 'HELVETAS Swiss Intercoopération'¹. Il se base sur l'énoncé de mission, la politique des Ressources Humaines et le Règlement du Personnel. Il reflète ainsi les valeurs et principes fondamentaux de notre organisation et doit s'appliquer sans distinction de contextes culturels. Le Code de Déontologie exprime l'engagement de chaque membre du personnel à adhérer et à promouvoir des normes éthiques élevées comme faisant partie intégrante de notre culture de travail. Il constitue une annexe obligatoire et ciblée au contrat de travail.

Le comportement individuel et collectif du personnel revêt une importance particulière pour HELVETAS. Le contexte interculturel dans lequel le personnel d'HELVETAS opère rend leur comportement particulièrement exposé et sensible. La conduite immorale d'un membre du personnel peut avoir, outre des conséquences directes, des impacts négatifs très importants sur notre travail et notre réputation. Par ailleurs, étant donné que nous sommes une organisation de développement et d'aide humanitaire qui reçoit des dons de la part de milliers d'individus et des fonds d'institutions, nous et notre personnel sommes redevables vis-à-vis de ces donateurs et du public, ainsi que des médias qui font montre d'un haut degré de vigilance à notre égard.

Le présent Code de Déontologie a force obligatoire à toutes les personnes globalement qui ont une relation contractuelle avec HELVETAS (y compris les stagiaires et les bénévoles, le comité central et le conseil consultatif, ainsi que les consultant-es) durant leur activité chez HELVETAS, et ce en tout temps. Il est attendu d'eux qu'ils respectent aussi les principes du Code de Déontologie en dehors du lieu et des heures de travail. De plus, tous les partenaires avec lesquels HELVETAS collabore doivent s'engager à se conformer aux principes clés du Code de Déontologie.

2. Loyauté, confidentialité et devoirs civiques

Mes actions sont compatibles avec les objectifs, les valeurs, et les principes d'HELVETAS tels qu'exprimés dans l'énoncé de sa mission et sa stratégie, j'ai reçu une copie des deux documents et je suis informé-e de leur contenu.

Je m'engage en particulier à

- contribuer positivement à la mise en œuvre des politiques et stratégies d'HELVETAS ;
- régulièrement réfléchir à mes actions et à mon comportement, ainsi qu' à ceux de mes collègues et de mon entourage ;
- traiter toutes les informations reçues à travers mon emploi avec la discrétion nécessaire ; ne jamais les utiliser aux dépens d'HELVETAS y compris après la résiliation de mon contrat ;

¹ dans la suite HELVETAS

- respecter les lois locales, en tant que citoyen-ne ou résident-e d'un pays donné ou en tant que visiteur/visiteuse de courte durée.

3. Engagement et respect de la culture et de l'intégrité de l'organisation

Je suis conscient-e de mes obligations contractuelles vis-à-vis d'HELVETAS et m'efforcerai de les remplir au mieux de mes compétences, de mes connaissances et de mes capacités.

Je m'engage surtout à

- contribuer activement par mon travail et mon comportement au renforcement et à la confiance du public en notre organisation ;
- contribuer à la réalisation de nos objectifs non seulement en tant que professionnelle, mais aussi comme membre de l'équipe dont je fais partie ;
- utiliser mes compétences et mes habiletés pour soutenir mes collègues, mes partenaires et les parties prenantes ;
- utiliser efficacement et avec efficacité les moyens et actifs d'HELVETAS et de ses partenaires, selon les dispositions légales, le règlement intérieur, les conventions contractuelles et conformément aux objectifs du projet ;
- traiter le matériel qui m'a été confié avec diligence et tout le soin requis, en n'utilisant celui-ci et le logo officiel que pour des raisons d'ordre professionnel ;
- soutenir activement le partage des connaissances au sein de l'organisation et avec nos partenaires.

4. Comportement culturellement sensible

Je suis conscient-e que même en tant que personne privée, je suis l'objet de l'intérêt public et que je dois prendre cela en considération dans mon comportement et dans mes propos.

Je m'engage surtout à

- respecter les normes et conventions locales dans les contacts avec les autorités, les partenaires, et la population locale, tant qu'elles ne contreviennent pas à la politique d'HELVETAS ;
- tenir compte des coutumes, de la culture du pays et de la fonction que j'occupe dans mon apparence, mon habillement, mon comportement et mon style de communication ;
- éviter les comportements indécents et offensants, les propos insultants ou accusateurs, ou de répandre des rumeurs ;
- éviter de donner des informations aux médias, aux décideurs et bailleurs ou au public, sans avoir reçu le mandat explicite de le faire.

5. Des normes exigeantes dans les relations interpersonnelles et le comportement professionnel

Mes rapports avec toutes les personnes, sans distinction de sexe, d'âge, d'origine, de culture, de religion, de position sociale, de capacité physique ou d'orientation sexuelle, sont caractérisés par le respect, la loyauté et l'équité. Je suis conscient-e qu'en tant que membre du personnel d'HELVETAS, je jouis d'un statut privilégié et souvent puissant vis-à-vis des partenaires et des parties prenantes.

Je m'engage en particulier à

- toujours me comporter et représenter l'organisation de manière à ne pas porter atteinte à la réputation d'HELVETAS ;
- ne jamais solliciter un service ou une faveur de la part des partenaires, parties prenantes ou

autres personnes en situation préoccupante en échange de soutien ou de protection. Je ne m'engagerai jamais dans des rapports d'exploitation – sexuelle, émotionnelle, financière ou liés à l'emploi – avec des parties prenantes principales, bénéficiaires ou autres personnes en situation préoccupante ;

- utiliser mes compétences dans l'intérêt de ceux pour lesquels et avec lesquels nous travaillons;
- Je n'entretiendrai jamais de relation d'exploitation avec les personnes concernées – qu'elle soit de nature sexuelle, émotionnelle, financière ou professionnelle.
- me garder de toute forme d'interaction sociale irrespectueuse et de tout ce qui pourrait être interprété comme étant dégradant ou humiliant;
- me garder d'abuser de ma position hiérarchique, matérielle, ou sociale en toutes circonstances; veiller à ce que toutes les interactions soient exemptes de coercition, d'exploitation, d'abus de pouvoir et de harcèlement.
- protéger les droits et l'intégrité des enfants et des jeunes et me garder de tout comportement inacceptable envers eux;
- me garder d'entreprendre toutes actions susceptibles de me mettre ou de mettre les autres dans une situation dangereuse, y compris celles qui pourraient mettre en danger nos activités en général;
- respecter la santé physique et mentale de mes collègues;
- respecter l'environnement physique de mes collègues;
- indiquer explicitement la référence des sources de mes informations et expériences, dans toute communication publique;
- si j'occupe un poste à responsabilités, je m'engage à appliquer les décisions d'une manière responsable, transparente, sans préjugés ni subjectivité, mais en accord avec la mission d'HELVETAS.

6. Prévention contre l'exploitation, les abus et le harcèlement sexuels (PEAHS), harcèlement moral et l'abus de pouvoir

HELVETAS applique une politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (EAHS), de harcèlement moral et de l'abus de pouvoir et d'autres formes de mauvaise conduite.

Je m'engage surtout à

- m'abstenir de tout EAHS, harcèlement moral et le harcèlement moral envers des collègues, partenaires et parties prenantes ;
- me garder de toute forme d'exploitation sexuelle ou autres, et je m'efforce de m'opposer à un tel comportement d'une manière déterminante, surtout dans les situations impliquant des enfants, des jeunes, les personnes âgées ou des personnes en situation de handicap;
- me garder de tout comportement dégradant ou d'exploitation comme l'échange d'argent, de travaux, de biens ou de services contre des rapports ou des faveurs sexuels ou d'autres formes d'humiliation;
- m'opposer à la pression morale observée et confirmée, au harcèlement sexuel des collègues par d'autres collaborateur·trices, partenaires et parties prenantes en recourant aux mesures appropriées selon nos processus et/ou en informant mes supérieur·es dès que j'en ai connaissance;
- m'abstenir de toute forme d'abus d'influence et de pouvoir ou d'autorité ;
- informer une personne désignée par l'organisation à cet effet si j'ai des problèmes suite à la divulgation à mon/ma supérieur·e desdites violations vécues ou observées.

7. Conflits d'Intérêts

Je suis conscient-e du fait que les intérêts professionnels peuvent être en conflit avec les intérêts personnels.

Je m'engage surtout à :

- m'efforcer de rendre mes intérêts transparents et à éviter tout comportement susceptible d'être perçu comme induit par des intérêts personnels;
- ne pas utiliser ma position pour obtenir un avantage personnel ou pour accorder un avantage à des tiers;
- prendre du recul et faire remonter la décision à un niveau supérieur de l'organisation si des intérêts professionnels sont en conflit ou potentiellement perçus comme entrant en conflit avec des intérêts personnels: ceci s'applique surtout aux relations avec des parents et des amis et se rapporte aux sujets tels que le recrutement, la consultation et les acquisitions de biens et fournitures, les conventions d'achat et de bail (pour occupation personnelle aussi), ou autres;
- en tant que membre du personnel à plein temps, je m'engage à ne pas avoir d'activité rémunérée en dehors de mon contrat avec HELVETAS, à moins que cela n'ait été expressément autorisé.

8. Fraude et Corruption

Je suis honnête dans toutes mes activités professionnelles. J'évite et m'oppose à toutes formes de corruption ou fraude. Je m'abstiens d'abuser à des fins personnelles ou pour autrui des actifs financiers, matériels et intellectuels auxquels j'ai accès en tant que collaborateur-trices d'HELVETAS.

Je m'engage surtout à

- ne pas compromettre mon intégrité, ma liberté d'action et mon jugement impartial par l'acceptation ou le don de cadeaux ou autres avantages (comme l'argent, les prêts, les invitations, les récompenses, les prix ou tarifs réduits etc.) de la part de collaborateur-trices, d'officiels, d'organisations partenaires ou de parties prenantes ;
- informer mes les supérieur-es si j'ai été approché par des collègues collaborateur-trices, des organisations partenaires, des consultant-es ou des officiel-les me faisant des demandes ou des promesses;
- informer mes supérieur-es en cas d'acceptation d'un cadeau, et à l'utiliser à des fins professionnelles ou des causes humanitaires, ou en le partageant avec les autres collaborateur-trices;
- si des demandes, dons ou avantages doivent être refusés, je m'engage à informer la personne faisant lesdites avances des normes et pratiques en vigueur chez HELVETAS.

9. Remarques finales

La violation du présent Code de Déontologie, dans sa lettre ou dans son esprit, implique des Actions disciplinaires y compris des avertissements, le renvoi avec préavis contractuel et, dans les cas graves, le renvoi sans préavis et blocage des indemnités de résiliation telles que précisées dans le Règlement et les Directives pour gérer les cas d'exploitation, des abus et du harcèlement sexuels (EAHS), le harcèlement moral, maltraitance d'enfants et l'abus de pouvoir, le Règlement sur la protection des enfants et les Directives sur la corruption. En plus, HELVETAS peut intenter un procès en justice selon les lois en vigueur dans le pays.

HELVETAS s'efforce de faire en sorte que les employé-es puissent signaler les soupçons sans craindre de représailles et que les personnes qui expriment des soupçons soient protégées de

manière adéquate (voir la Politique de Dénonciation).

La responsabilité de suivre le présent Code de Déontologie incombe à chaque membre du personnel collaborateur-trices. Tous les superviseur-es hiérarchiques sont chargé-es de le promouvoir et de le mettre en vigueur.

Le présent Code de Déontologie est élaboré en allemand, en français, en anglais et en espagnol. Il est également mis à la disposition des programmes dans nos pays partenaires dans la langue nationale. En cas de doute, c'est la version anglaise qui fait foi.

Je déclare par la présente reconnaître et respecter

- le Règlement sur la Protection des Enfants
- le Règlement sur la réponse l'exploitation, les abus, le harcèlement sexuel (EAHS), le harcèlement moral, et l'Abus du pouvoir
- les Normes relatives à la Corruption, aux Fraudes et aux Conflits d'Intérêts
- Politique de Dénonciation

Le Code de Déontologie entre en force obligatoirement indépendamment de la signature de l'employé-e.

Lu et convenu :

.....
Nom de l'employé-e

.....
Lieu et date

.....
Signature

Owner (Function & Name):	People and Culture
Version (First/Latest):	17.10.2018/30.06.2025